

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2010

ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PROBLÈMES ÉTHIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Dussopt, Mme Génisson, Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« public »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la formule « sous forme d'état généraux » qui donnerait l'illusion qu'un véritable débat ait pu avoir lieu alors que cette proposition n'en offre aucunement la garantie.